

# Commune de Lattes

Délibération : Del2019-268

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

**OBJET:** BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

11 décembre 2019.

**PRESENTS** : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE

**EXCUSES** : M. LACOMBE, Mme DONADA, M. VAILLE, M. BLIN, M. CLAUSIER

**ABSENT** : M. MERCKLE

Le projet de Budget Primitif 2020, qui est soumis au Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 32 757 451 € qui se décompose comme suit :

Section d'Investissement	10 621 882,00 €
Section de Fonctionnement	22 135 569,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 757 451,00 €</b>

### **C) La section de Fonctionnement**

#### **c) Les dépenses :**

Les dépenses réelles de Fonctionnement pour 2020 sont en augmentation de 0,65 % par rapport au Budget Primitif 2019.

Cette faible évolution s'explique principalement par:

- la fin du versement de l'attribution de compensation à la Métropole de 550 000 €,
- l'augmentation du prélèvement au titre de la loi SRU de 200 000 € étant donné que la Commune n'a pas pu remplir ses objectifs de création de logements et de logements sociaux du fait des recours notamment sur les Hauts de Lattes,
- l'augmentation des frais de personnel de 227 390 € dont plus de 50 % correspondent à des obligations légales et réglementaires,
- l'augmentation de la subvention au CCAS pour l'ouverture de la crèche des Libellules de 225 000 € (1,950 M€ en 2020 contre 1,725 M€ en 2019). Cette augmentation va permettre au CCAS d'absorber le financement en décalé des nouvelles places de crèches à travers le Contrat Enfance jeunesse et la Prestation de Service Unique.

Comme chaque année, la Commune maintient son soutien au tissu associatif qui participe au dynamisme de la vie locale.

#### **d) Les recettes :**

Les recettes réelles de Fonctionnement pour 2020 sont en augmentation de 2,99 % par rapport au Budget Primitif 2019.

# Commune de Lattes

- Les produits des services augmentent de 9,55 % du fait notamment de la participation de la Métropole de Montpellier au titre de l'entretien des ouvrages hydrauliques par la Commune,
- Les impôts et taxes (hors attribution de compensation) augmentent de 1,22 % du fait notamment de l'évolution des bases fiscales de la Taxe d'Habitation de 0,9 %,
- Pour la 1<sup>ère</sup> année, la Métropole verse une compensation positive de 288 500 €,
- Les dotations et participations baissent de 2,25 % du fait notamment de la diminution de la DGF par le système de péréquation décidé par l'Etat. Il est prévu un montant de DGF de 625 000 € soit - 30 000 € par rapport à la somme réellement perçue en 2019.

## **D) La section d'Investissement:**

### **c) Les dépenses :**

La section d'Investissement prévoit une augmentation des dépenses réelles d'Investissement de 1 439 302 € soit + 19,09 % par rapport au budget primitif 2019 du fait notamment de l'Attribution de compensation à verser à la Métropole pour un montant de 1 222 341 € au lieu de 391 770 € en 2019.

### ➤ **Les principales dépenses :**

Les principaux projets d'investissement de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Création d'une salle polyvalente à l'Urban Park et d'un module de glisse
- Aménagement du parc de l'Urban Park
- Réfection du sentier du Méjean
- Travaux au gymnase Champollion
- Rénovation des vestiaires au terrain de football de Fangouse et de Lattes-centre
- Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtojours
- Etudes pour l'extension du Palais des sports
- Réhabilitation de 3 tennis à Fangouse
- Rénovation de 10 classes dans les écoles
- Réfection de la cour de l'école « la Cougourlude »
- Création d'espaces de rafraichissement dans les écoles
- Aménagement de la buvette et des sanitaires des arènes
- Nouvelle tranche des travaux dans le cimetière
- Une nouvelle tranche d'installation de caméras de vidéosurveillance
- Acquisition pour la Police Municipale de pistolets à impulsion électrique et de caméras individuelles
- Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques, les écoles et le théâtre
- Acquisition de terrains
- Fonds de concours pour la voirie

Le financement de ces investissements est assuré d'une part par l'autofinancement prévisionnel pour un montant total de 2 542 657€, et d'autre part par le recours à un emprunt d'un montant de 4 775 895€.

### **La dette**

La totalité de l'encours de la dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte Gissler. L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 6 344 343,20 €, avec une annuité de 826 647,73 € (remboursement en capital = 627 100,35 € et remboursement des intérêts = 199 547,38 €).

L'étude du budget primitif 2020 détermine une capacité de désendettement sur 2,2 années.

Le taux d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 30,96 % en 2020 contre 35,84 % en 2019.

# Commune de Lattes

## d) Les recettes :

Les recettes réelles d'investissement sont en augmentation de 18,8 % grâce notamment à :

- Un accroissement du FCTVA dû à un très bon niveau de réalisation des travaux d'investissement en 2019,
- Un soutien accru des partenaires institutionnels (Région, Département) sur les projets d'investissement de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Vote le budget Primitif 2020 du budget principal de la Commune.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 7 voix contre.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,  
Maire

